

Outremont, le 29 janvier 2009

Madame Louise Roy
Présidente
Office de Consultation Publique de Montréal
Cours Mont-Royal
1550, rue Metcalfe, bureau 1414
Montréal (Québec) H3A 1X6

Madame,

Veillez trouver ci-jointe copie de la lettre et de la pétition que nous faisons parvenir à la mairesse de l'arrondissement d'Outremont.

La cause de l'externat Mont-Jésus-Marie nous tient à cœur et nous avons pu constater que plusieurs citoyens appuyaient notre démarche. Nous prenons donc la liberté de vous communiquer de façon plus personnelle notre demande à Madame Marie Cinq-Mars.

Nous vous remercions sincèrement de l'attention que vous porterez à notre requête et vous transmettons, Madame, nos salutations distinguées.

Micheline Cabana-Labelle

Pierre Labelle

Outremont, le 29 janvier 2009

Madame Marie Cinq-Mars
Mairesse de l'arrondissement d'Outremont
Conseil d'arrondissement
543, chemin de la Côte Sainte-Catherine
Outremont, Québec
H2V 4R2

Objet : Pétition s'opposant au changement de zonage au 1420 boulevard Mont-Royal

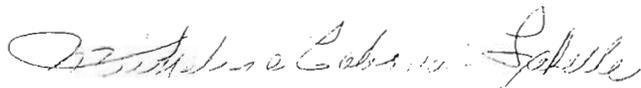
Madame la Mairesse,

Nous vous déposons aujourd'hui une pétition signée par au delà de 600 citoyens qui s'opposent à ce que l'arrondissement d'Outremont change le zonage qui permettrait la conversion de l'externat Mont-Jésus-Marie et de la maison-mère des Sœurs des Saints Noms de Jésus et de Marie en *condos*.

Ce bâtiment, situé dans l'arrondissement historique et naturel du Mont-Royal, a été acquis en 2003 par l'Université de Montréal et doit demeurer sa propriété à titre de bien collectif.

La cueillette de ces signatures a été réalisée sur une période de quelques jours seulement. Cela nous a permis de constater l'existence d'un large consensus chez nos concitoyens à l'effet que le 1420 boulevard Mont-Royal (Mont-Jésus-Marie) ne doit pas être converti en bien exclusif.

Espérant que vous voudrez bien vous faire l'écho de cette protestation, nous vous prions de croire, Madame la Mairesse, à l'assurance de notre considération distinguée.



Micheline Cabana-Labelle
B.A. en histoire de l'art



Pierre F. Labelle, M.D.
Professeur titulaire de clinique
Université de Montréal

c.c.

M. Gérald Tremblay,
Maire de Montréal

Mme Louise Roy, présidente
Office de consultation publique de Montréal

Mme Madeleine Forget, responsable du patrimoine
Ministère de la Culture, des communications et de la condition féminine

Mme Marie Lessard, présidente
Conseil du patrimoine de Montréal

M. Raymond Bachand
Ministre du Développement économique, de l'innovation et de l'exportation

PATRIMOINE MENACÉ

Couvent de la Congrégation des sœurs des Saints Noms de Jésus et de Marie

Depuis 1925, le Mont-Jésus-Marie marque de ses activités et de sa présence architecturale le flanc du Mont-Royal. Des générations de jeunes y ont reçu l'enseignement des sœurs des Saints Noms de Jésus et de Marie. Quand ces dernières vendent leur édifice à l'Université de Montréal en 2003, elles sont confiantes que cette institution vouée à la préservation du savoir, à sa transmission et à son avancement saura sauvegarder le patrimoine qu'elles lui confient.

De plus, le 1420 boulevard Mont-Royal (Mont-Jésus-Marie) s'intègre naturellement au campus de l'UdeM par sa proximité avec lui et par son caractère architectural d'établissement d'enseignement. Ses espaces sont compatibles avec ceux de nombreux besoins à combler de l'Université tels bureaux, salles de cours, laboratoires secs, résidences pour étudiants, etc. La transaction est conclue en toute connaissance de cause et après une sérieuse étude de faisabilité. Des dépenses sont entreprises dans ce sens.

Or voilà que l'UdeM, à l'été 2007, choisit plutôt la revente de la propriété des sœurs au Groupe Catania qui envisage y aménager des condos de luxe. Cette nouvelle vocation transformera un bien collectif en bien exclusif. Elle impliquera d'altérer physiquement les lieux, agrandissement des fenêtres et du rez-de-chaussée du côté de la cour intérieure, murs-rideaux d'un seul tenant pour recouvrir l'ensemble des galeries typiques des anciens couvents, etc. Mais surtout, l'intervention fera fi du maintien de l'intégrité des fonctions. Elle effacera la mémoire de l'usage énoncée comme critère primordial de la conservation du patrimoine par la Charte de Venise. Ce document stipule : « Chargées d'un message spirituel du passé, les œuvres monumentales des peuples demeurent dans la vie présente le témoignage vivant de leurs traditions¹ ».

En conséquence, nous demandons par la présente que l'arrondissement d'Outremont tiennne une consultation dans le but d'empêcher le changement de zonage qui permettrait une atteinte irréversible au bâtiment.

Que l'Université poursuive le projet initial qu'elle s'était donné en toute logique!

Qu'elle ait en tête son devoir de mémoire!

Que la ville agisse au plus tôt et consulte ses citoyens!

Que ces citoyens restent sur la brèche!

Cette pétition est adressée à :

Mme Louise Roy, présidente
Office de consultation publique de Montréal

Mme Marie Cinq-Mars, mairesse
Arrondissement d'Outremont

Mme Madeleine Forget, responsable du patrimoine
Ministère de la Culture des communications et de la condition féminine

Micheline Cabana-Labelle, historienne de l'art

Pierre F. Labelle

¹ *Charte internationale sur la conservation et la restauration des monuments et des sites (Charte de Venise 1964)* adoptée par l'UNESCO, Icomos, préambule 1965.



1550, rue Metcalfe
Bureau 1414
Montréal (Québec) H3A 1X6
Téléphone : 514 872-3568
Télécopieur : 514 872-2556
ocpm.qc.ca

Montréal, le 11 février 2009

Pour éviter la diffusion de renseignement confidentiel, la liste des signataires de la pétition mentionnée dans la lettre n'est pas reproduite dans ce document. Toutefois ce document est disponible pour consultation au bureau de l'Office de consultation publique de Montréal, situé au 1550, rue Metcalfe, bureau 1414 à Montréal.

Gilles Vézina

Attaché de documentation et de recherche

Office de consultation publique de Montréal

Tél. : (514) 872-8510

Courriel : gvezina.p@ville.montreal.qc.ca